

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2019

---

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° I-CF1575

présenté par

M. Giraud, rapporteur général

à l'amendement n° CF1452 de Mme Dupont

-----

### ARTICLE 5

Au dernier alinéa, remplacer le nombre :

« 1,011 »

par le nombre :

« 1,009 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à dégeler les valeurs locatives utilisées pour le calcul de la taxe d'habitation sur les résidences principales en les majorant du dernier indice des prix à la consommation (IPC) connu (septembre 2019).